



Article 8 cedh : droit à avoir une famille

Par **yellowzouzoun**, le **03/10/2010** à **03:32**

bonjour !

je suis en 1^{ème} année de droit et on m'a posé une question pour un exposé !
et j'avoue que je galère beaucoup :
la question c'est en quoi l'article 8 de la cedh énonce t'il le droit d'avoir une famille ?

l'article 8 à la base énonce plutôt un droit à une vie familiale et à une correspondance

en gros je dois parler du droit de procréer avec certains arrêts qui énoncent ce droit
mais je suis vachement perdu
je ne sais pas par quel bout prendre cet exposé

si vous pouviez m'aider !!!

merci d'avance !!!

Par **fabienne034**, le **03/10/2010** à **11:12**

en fait comme tu le remarques, l'article 8 prévoit d'avoir une vie familiale préservée et par exemple en cas d'expulsion des roms, ne pas séparer la femme du mari et les enfants des parents

c'est donc un sujet d'actualité

pour tout savoir sur l'article 8 de la convention:

<http://www.fbIs.net/8.htm>

pour tout savoir sur la CEDH ET sa jurisprudence:

<http://www.fbIs.net/cedh.htm>

Par **yellowzouzoun**, le **03/10/2010** à **14:41**

oui merci !! je n'avais pas du tt pensé aux roms
c'est une super illustration
mis c'est vrai qe j'ai du mal à partir
je pense que je dois faire un truc du genre
- oui ça protège la famille
- mais en même tps le droit d'avoir une famille est limité
je pense
après je ne sais pas trop

Par **lola**, le **03/10/2010** à **23:56**

salut je ss en 2eme annee de droitoui c vrai que la protection de la « vie privée et familiale » définie dans cet article et une interprétation assez largemais considérant par exemple que l'interdiction d'actes homosexuels qui es privés elle viole cet article. Cela peut être comparé à la jurisprudence de la Cour suprême des usa, qui a aussi adopté une interprétation assez large du droit au respect de la vie privée.mais l'exemple de la roms est plus claire peut etrebon courage

Par **yellowzouzoun**, le **04/10/2010** à **17:45**

je suis dsl je n'ai pas tt compris ... !
ici je dois parler du droit d'voir une famille donc plutot les homosexuels qui veulent avoir des enfants mis je ne sais pas si la cedh se réfère à l'art 8
je ne sais pas si le faitd'avoir des relations sexuelles entre 2 personnes convient ici
mais merci !